

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°017-2025
PORTANT RÉGLEMENTATION DE L'ACCÈS AU VESTIAIRE
ROUTE DE L'ADROIT - SAINT BONNET DE VALCÉRIEUX

Nous, Maire de la Commune de **VALHERBASSE (Drôme)**,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les dispositions relatives aux travaux publics,

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de mise aux normes, entretien au sein du vestiaire situé à Route de l'Adroit à Saint Bonnet de Valclérieux,

Considérant que ces travaux sont indispensables pour assurer la sécurité du public et permettre la réouverture du site dans des conditions optimales pour l'accueil des événements associatifs,

Considérant qu'il convient, pour ces raisons, de fermer temporairement l'accès au vestiaire durant la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1 – Fermeture temporaire

Le vestiaire municipal de Valherbasse, situé à Route de l'Adroit à Saint Bonnet de Valclérieux, sera fermé au public à compter du 06 Avril 2025 jusqu'au 01 décembre 2025 afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires à sa remise en état.

Article 2 – Accès interdit

Pendant cette période, l'accès au vestiaire est strictement interdit à toute personne non autorisée, sauf les intervenants chargés des travaux.

Article 3 – Réouverture et vocation du site

À l'issue des travaux et après vérification de la conformité des installations, le site rouvrira au public et retrouvera sa vocation première, à savoir l'accueil des événements associatifs organisés par les structures locales.

Article 4 – Information et signalisation

Une signalisation appropriée sera mise en place aux abords du site pour informer les usagers de la fermeture temporaire. La population et les associations locales seront également informées par affichage.

Article 5 – Exécution

Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise au :

- Responsable des services techniques de la commune,
- Responsables des associations et établissements scolaires utilisant les installations,
- La Gendarmerie de Moras en Valloire
- La Préfecture de la Drôme

Le présent arrêté sera affiché en mairie et à l'entrée du vestiaire.

Fait à VALHERBASSE, le 25 Mars 2025

Monsieur Le Maire,
Jean-Louis VASSY

